

# POINTS LUMINEUX AUTONOMES À DÉTECTION DE PRÉSENCE

MISE  
À JOUR  
MARS  
2023



Il peut être problématique et coûteux de raccorder au réseau d'éclairage public des sites isolés : abribus, passage piéton, parking, parc, impasse...

Situés à distance du réseau existant, soumis à une faible fréquentation, ils nécessitent le plus souvent un éclairage ponctuel. L'éclairage autonome peut être une solution adaptée à ces cas de figures.

Le mât autonome fonctionne avec un panneau solaire, raccordé à une batterie, qui alimente un luminaire LED. Il peut fonctionner avec de la détection de présence.

#### Dans quelles conditions y recourir ?

- Zones à faible utilisation (parking, abris bus, passage piétons)
- Zones éloignées du réseau d'éclairage public

L'écartement du réseau à partir duquel l'installation de mât autonome est rentable est directement fonction du projet : nombre de points lumineux, puissances, autonomie par nuits... Une étude par projet est donc nécessaire.

## COMMENT INTERVIENT LA FDE 62 ?

Lorsque les collectivités veulent se lancer dans la mise en place de candélabres autonomes, les Conseillers en Energie de la FDE 62 peuvent les accompagner.

### Les objectifs

- Eclairer des sites isolés non raccordés au réseau d'éclairage public à moindre coût

### L'intérêt de la collectivité

- Apporter un éclairage sécurisant dans des zones isolées

### Bon à savoir

- Un calcul technico-économique est indispensable afin de connaître la différence des coûts des travaux entre une solution autonome et une extension du réseau.

## Vos interlocuteurs

### CONSEILLERS EN ÉNERGIE SUR UN TERRITOIRE

- Communautés de Communes / Communautés d'Agglomération :
- Boulonnais : 06 71 59 13 09 / 07 87 72 11 42
- Calaisis : 07 88 91 10 59
- Campagnes de l'Artois : 06 80 83 19 20
- Desvres Samer : 06 71 59 13 09 / 07 87 72 11 42
- Lens Lievin : 06 78 72 01 21 / 06 38 26 69 20
- Pays d'Opale : 07 88 91 10 59
- Région d'Audruicq : 07 88 91 10 59
- 7 Vallées : 06 71 92 55 38
- Ternois : 07 86 15 94 27
- Terre des 2 caps : 06 71 59 13 09

### CONSEILLERS EN ÉNERGIE

- Autres communes :
- Antoine Brégeaud : 06 86 80 32 83  
[antoine.bregeaud@fde62.fr](mailto:antoine.bregeaud@fde62.fr)
- Thibaut Dejaigher : 06 30 92 75 28  
[thibaut.dejaigher@fde62.fr](mailto:thibaut.dejaigher@fde62.fr)
- Ludovic Fournier : 06 45 01 44 02  
[ludovic.fournier@fde62.fr](mailto:ludovic.fournier@fde62.fr)

## Exemple d'installation de luminaires autonomes à détection de présence pour un parking

Coût de la solution autonome  
(2 points lumineux)

9 990,00 €

Coût de la solution  
raccordé au réseau

Matériel Eclairage Public

4 230,00 €

Coût de tranchée au  
mètre linéaire

+ 50 €/ml

